
Conférence du désarmement

16 juin 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent vingt-huitième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 16 juin 2011, à 10 h 15

Président: M. Valencia Muñoz(Colombie)

Le Président (*parle en espagnol*): Je déclare ouverte la 1228^e séance plénière de la Conférence du désarmement. En ce début de séance plénière, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre invitée, S. E. M^{me} Gioconda Úbeda, Secrétaire générale de l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). Sa présence ici aujourd'hui souligne l'importance que l'OPANAL attache aux travaux de la Conférence. Avant d'inviter la Secrétaire générale à prendre la parole devant la Conférence, je voudrais donner la possibilité au Directeur du Bureau de coordination de l'OPANAL à Genève, S. E. l'Ambassadeur du Brésil, M. Luiz Filipe de Macedo Soares, d'adresser quelques paroles de bienvenue à notre illustre invitée.

M. Macedo Soares (Brésil) (*parle en espagnol*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'OPANAL siégeant à la Conférence du désarmement.

Je voudrais saluer la présence à cette séance plénière de la Secrétaire générale de l'OPANAL, l'Ambassadrice Gioconda Úbeda. C'est la première fois qu'un représentant de cette instance rend visite à la Conférence du désarmement. Nous croyons que l'expérience de l'OPANAL, qui existe depuis quarante-quatre ans, peut apporter quelque chose à la Conférence du désarmement.

L'OPANAL a été créée en vertu de l'article 7 du Traité de Tlatelolco pour assurer la mise en œuvre des obligations contenues dans cet instrument, lequel a été le premier à établir, en 1969, une zone exempte d'armes nucléaires dans une région habitée. Aux termes du Traité, les 33 États d'Amérique latine et des Caraïbes se sont engagés à s'abstenir de réaliser, d'encourager ou d'autoriser, directement ou indirectement, tout essai, emploi, fabrication, production, possession ou contrôle d'une arme nucléaire quelconque. Dans le cadre du régime ainsi institué, les États dotés d'armes nucléaires se sont également engagés à respecter le statut de zone exempt d'armes nucléaires de la région.

Le Traité de Tlatelolco a inspiré d'autres régions, qui ont emprunté le même chemin. Il a en effet été suivi des traités de Rarotonga, Pelindaba, la Mongolie et l'Asie centrale. Il n'en demeure pas moins le seul à avoir créé un organe – l'OPANAL – chargé d'assurer la mise en œuvre de ses dispositions.

Du fait de sa nature unique, l'OPANAL a également, au cours des dernières années écoulées, joué un rôle important dans la promotion de la coordination entre les différentes zones exemptes d'armes nucléaires, notamment en préparant les deux Conférences des États parties à des zones exemptes d'armes nucléaires, tenues à Mexico en 2005 et à New York en 2010.

Nous sommes reconnaissants à l'Ambassadrice Gioconda Úbeda de son souhait de venir à Genève pour faire connaître les travaux de l'OPANAL, comme elle l'a fait l'année dernière à New York, lors de la session de la première Commission, et comme elle s'apprête à le faire prochainement à Vienne.

Le Président (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole à M^{me} Gioconda Úbeda, Secrétaire générale de l'OPANAL.

M^{me} Úbeda (Secrétaire générale de l'OPANAL) (*parle en espagnol*): Je suis reconnaissante de la possibilité qui m'est offerte de participer à cette séance de la Conférence du désarmement en ma capacité de Secrétaire générale de l'OPANAL. Le moment est propice pour faire connaître l'action de toutes les entités régionales et internationales actives dans le domaine du désarmement, particulièrement du désarmement nucléaire.

Si on considère la succession des événements qui se sont produits depuis 1945 et la signature de la Charte des Nations Unies, il ne fait aucun doute que nous sommes aujourd'hui face à une nouvelle vague en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération, laquelle ne va pas sans poser des difficultés nouvelles. La réalité politique du monde nous impose de progresser sur le front du désarmement nucléaire, une démarche

dont la responsabilité relève de tous les États, et en premier lieu de ceux qui possèdent des armes nucléaires, mais aussi, à leur façon, des organisations multilatérales et des organisations de la société civile.

À l'image de la Conférence du désarmement et des instances qui l'ont précédée, l'OPANAL est active depuis longtemps, depuis la dénucléarisation militaire de la zone jusqu'à aujourd'hui. Ces longues années ont été marquées par des périodes de progrès rapides et par des périodes de progrès plus lents. Dans la nouvelle phase qui s'engage, l'OPANAL s'emploie à redéfinir la raison d'être de la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine et des Caraïbes, mais aussi son propre rôle, lequel, loin de constituer une fin en soi, consiste à être un moyen de parvenir à un désarmement nucléaire général, complet et irréversible.

Je voudrais dire très rapidement que l'idée d'une zone exempte d'armes nucléaires dans des régions densément peuplées a été concrétisée en Amérique latine avec la signature, en 1967, du Traité de Tlatelolco, entré en vigueur en 1969 comme vient de nous rappeler l'Ambassadeur Macedo Soares. La même année a été marquée par la création de l'OPANAL, organe dont la mission est de veiller à la réalisation des objectifs du Traité.

Trente-cinq années se sont écoulées avant que l'ensemble des 33 États de la région adhèrent à la zone; Cuba a ratifié le Traité en 2002, après l'avoir signé en 1995. Le début des années 1990 a été marqué par un grand nombre de signatures et/ou de ratifications: le Brésil, le Chili et l'Argentine ont ratifié le Traité en 1994, et les six États des Caraïbes y ont adhéré entre 1992 et 1997. Ces trente-cinq longues années ont montré que la volonté politique et juridique des États de consolider leur statut de zone exempte d'armes nucléaires avait été et demeurerait ferme et que les chemins empruntés avaient été tortueux, mais toujours caractérisés par la quête de possibles accords. Comme nous le savons tous, pour construire un accord, il faut de la confiance et de la souplesse en ce qui concerne sa forme, compte tenu de la complexité de la *realpolitik* qui constitue notre lot quotidien.

Le Traité de Tlatelolco a été une réponse à la fois novatrice et nécessaire à un moment où la course aux armes nucléaires battait son plein, quelques mois à peine après la crise des missiles de 1962, année également marquée, bien sûr, par un nombre jamais égalé d'essais nucléaires dans le monde, dont 117 essais atmosphériques et 61 essais souterrains. Sous l'impulsion d'Alfonso García Robles, Ambassadeur émérite et ancien Ministre des affaires étrangères du Mexique, qui était alors représentant de son pays à cette conférence depuis quelques années, le Traité de Tlatelolco a été à la fois une réponse face à cette situation et un outil de prévention pour l'avenir. Aujourd'hui, près de quarante-cinq ans plus tard, cette décision nous apparaît toujours comme visionnaire et âprement discutée. À propos de ce moment historique, j'aimerais citer en substance les paroles prononcées le 2 février 1967 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de l'époque, U Thant, devant le Comité préparatoire sur la dénucléarisation de l'Amérique latine (COPREDAL), en référence à l'adoption du Traité de Tlatelolco:

«Le Traité pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine marque une étape importante dans la longue et difficile quête du désarmement. Il établit le cadre de la création, pour la première fois dans l'histoire, d'une zone exempte d'armes nucléaires dans une partie habitée du monde. Les nations d'Amérique latine peuvent, à fort juste titre, tirer fierté de ce qu'elles ont réalisé de leur propre initiative et par leurs propres efforts.»

En outre, à l'époque, le Traité de Tlatelolco représentait une contribution importante au droit international et aussi une référence et une source d'inspiration pour les zones exemptes d'armes nucléaires qui sont apparues par la suite, comme nous le savons, en 1985 dans le Pacifique Sud avec le Traité de Rarotonga, en 1995 en Asie du Sud-Est avec le Traité de Bangkok, puis, une année plus tard, en 1996 en Afrique avec le Traité de

Pelindaba. Le Traité de Pelindaba et le Traité sur l'Asie centrale sont entrés en vigueur en 2009. Comme nous le savons tous, il existe aujourd'hui cinq zones exemptes d'armes nucléaires, auxquelles il faut ajouter la Mongolie, qui s'est déclarée État exempt d'armes nucléaires en 2000.

S'agissant du Traité de Tlatelolco lui-même, je rappelle à la Conférence qu'il renferme trois éléments principaux qui restent en vigueur. Ainsi, les États:

1. S'engagent à s'abstenir de tout essai, emploi, fabrication, production ou acquisition d'une arme nucléaire quelconque et à éviter la prolifération de ces armes, tout en contribuant au maintien de la paix et de la sécurité dans la région;

2. Considèrent la zone exempte d'armes nucléaires comme un moyen de parvenir à un désarmement général et complet sous le motif que les États possesseurs d'armes nucléaires ont également la responsabilité et l'obligation d'assurer la dénucléarisation militaire de la région en signant et ratifiant, ce qu'ils ont fait, les Protocoles additionnels I et II au Traité de Tlatelolco; et

3. Réaffirment et garantissent le droit des États parties d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en établissant un système de contrôle et des obligations internationales.

Je voudrais maintenant évoquer brièvement l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires et leur rôle actuel dans le désarmement nucléaire.

Initialement, les États membres des zones exemptes d'armes nucléaires voyaient en ces zones des digues destinées à protéger certains territoires contre la prolifération et un moyen d'obtenir de la part des États dotés d'armes nucléaires des garanties contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes contre eux. L'importance et la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales et régionales ont été reconnues par les Nations Unies, qui ont également souligné leur apport au régime de non-prolifération nucléaire et à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. L'importance de l'enjeu ne fait aucun doute. Cependant, s'il n'y a pas de désarmement général et complet, les zones exemptes d'armes nucléaires resteront au milieu du gué, et ce que nous voulons, c'est atteindre l'autre rive. Les garanties de sécurité négatives ne seront efficaces que si elles sont complètes, aussi bien pour les habitants des zones exemptes d'armes nucléaires que pour l'humanité dans son ensemble. Les 114 États membres des zones exemptes d'armes nucléaires sont convaincus – et ils l'ont affirmé à maintes reprises devant diverses instances – que des mesures décisives devaient être prises pour parvenir à un accord universel et juridiquement contraignant qui garantisse que l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires contre les États non possesseurs de ces armes ne seront plus possibles. Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les représentants des États membres de la Conférence et des États observateurs, nous, pays membres des zones exemptes d'armes nucléaires du monde entier, espérons que cette instance prendra prochainement des mesures dans ce sens.

Aujourd'hui, la raison d'être des zones exemptes d'armes nucléaires transcende le rôle de digue ou d'îles, transcende l'idée originelle. Elles doivent évoluer jusqu'à atteindre leur objectif et jeter des ponts dans l'architecture complexe du désarmement nucléaire. C'est vers ce but que nos efforts doivent tendre. Aujourd'hui, la tâche la plus importante consiste à déterminer le moment et la manière. Les travaux ont commencé avec les cinq zones exemptes d'armes nucléaires qui existent à ce jour et que j'ai mentionnées, et auxquelles il faut ajouter la Mongolie, avec la tenue de deux conférences des États parties aux traités régissant ces zones, la première en 2005 et la deuxième en 2010. La première Conférence a été organisée par le Mexique et l'OPANAL, et la deuxième a été coordonnée par le Chili.

Au cours des dernières années écoulées, des progrès ont également été accomplis dans la création de zones exemptes d'armes nucléaires et la consolidation des zones existantes. L'année 2009 a été importante, car elle a marqué l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba et du Traité pour l'Asie centrale. Cette année est également importante: la Russie a ratifié les protocoles au Traité de Pelindaba, et les États-Unis ont saisi le Sénat de la ratification des protocoles à ce même traité et au Traité de Rarotonga. Nous nous réjouissons de ces deux événements, car ils sont étroitement liés à l'amélioration et au renforcement de ces zones.

Pour leur part, en mai dernier, les États africains ont engagé la phase opérationnelle des travaux de la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE). N'oublions pas que c'est la première fois depuis 1969, année de l'entrée en vigueur du Traité de Tlatelolco, qu'une autre zone exempte d'armes nucléaires se dote d'un organe spécialisé chargé de superviser la mise en œuvre du Traité qui lui a donné naissance. Nous saluons l'initiative africaine, qui pourrait faciliter la coordination entre les deux zones. À ce sujet, je voudrais indiquer qu'un des obstacles majeurs qui entrave la coordination des travaux des cinq zones exemptes d'armes nucléaires réside dans le fait que toutes ces zones ne disposent pas d'un organe spécialisé chargé d'assurer une continuité et de veiller au respect des dispositions des traités respectifs. Les mesures prises dans le cadre de l'initiative africaine contribueront par conséquent à renforcer les travaux des entités chargés de coordonner et promouvoir les travaux entre toutes les zones.

Pourtant, je dois dire que la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires ne fait que commencer. Il est primordial de définir des mesures efficaces pour promouvoir et développer la coopération et la coordination entre elles. C'est pourquoi l'OPANAL accueille favorablement des propositions telles que celle du Brésil de créer un groupe informel de pays amis des zones exemptes d'armes nucléaires, de même que l'intérêt une nouvelle fois exprimé par le Mexique de faciliter les efforts conjoints de ces zones et d'y contribuer.

J'invite les pays les plus dynamiques des autres régions du monde où de telles zones ont été créées à prendre également des initiatives à l'occasion de la troisième Conférence des États parties, qui aura lieu en 2015. Ce travail préparatoire devrait s'engager en marge des réunions préparatoires de la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue en 2012.

Les documents finaux des réunions dont j'ai parlé tout à l'heure forment un point de départ. Nous devons désormais mener l'action commune des zones exemptes d'armes nucléaires. Il serait naturel que la conjugaison des efforts de ces zones à travers une convention ou un accord interdisant les armes nucléaires vienne formaliser leur action commune, compte tenu de la raison même de leur existence. Les 114 États membres ont un rôle important à jouer pour atteindre ce noble objectif.

Soyez assurés que le Secrétariat de l'OPANAL continuera, à travers l'engagement de ses États membres, à travailler au renforcement de la zone et à l'édification de ponts vers un monde exempt d'armes nucléaires. Soyez assurés que nous continuerons à mener des programmes d'éducation en rapport avec le désarmement nucléaire, et j'aimerais, sur ce point, dire rapidement que depuis 2009, l'OPANAL propose des cours de formation sur les défis du nucléaire. Dans le courant de l'automne prochain, nous organiserons notre premier cours en anglais. Nous espérons par conséquent que, dans les années qui viennent, les autres zones exemptes d'armes nucléaires et les autres pays intéressés seront en mesure de participer à ce cours organisé par l'OPANAL. Il sera très facile d'y participer, puisque ces cours ont lieu via Internet. Nous espérons que ce cours continuera de s'améliorer à l'avenir et qu'il contribuera ainsi à l'éducation au désarmement nucléaire.

Je tiens à vous assurer, au nom de l'OPANAL, que nous poursuivrons notre dialogue avec les puissances nucléaires pour les inciter à modifier, voire à retirer, les déclarations interprétatives qu'elles ont faites au moment de signer et/ou de ratifier les protocoles additionnels. De tels pourparlers se sont engagés avec le Royaume-Uni et la Russie, et nous poursuivons nos discussions pour déterminer quand et comment il sera possible de faire en sorte que ces déclarations permettent également de renforcer les garanties au bénéfice de la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine et des Caraïbes.

Soyez également assurés que nous continuerons à travailler avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour faire en sorte que les trois pays de notre région qui ne l'ont pas encore fait ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que nous continuerons à promouvoir une coordination efficace entre toutes les zones exemptes d'armes nucléaires, notamment s'agissant des mesures visant à parvenir à un désarmement nucléaire général et complet, et que nous sommes prêts à collaborer à la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires ou au renforcement des zones existantes. Dans ce contexte, nous appuyons le souhait de la communauté internationale de créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, tel qu'il a été exprimé par de nombreuses instances des Nations Unies. À cette fin, nous partageons les bonnes pratiques en la matière et les enseignements tirés en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à remercier l'Ambassadeur Luiz Filipe de Macedo Soares de l'efficacité dont il a fait montre alors qu'il assurait pour la Représentation permanente Mexicaine la coordination des travaux de l'OPANAL vis-à-vis de la Conférence du désarmement, en 2011. Nous espérons que cette étape marquera le point de départ d'un renforcement du dialogue et de l'échange d'informations entre l'OPANAL et la Conférence du désarmement. Je remercie le Mexique d'avoir amorcé ce travail au cours du deuxième semestre de 2010. Le Costa Rica, le Guatemala et l'Uruguay participent à des initiatives de collaboration similaires à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La Jamaïque agit de même avec les États membres de la Communauté des Caraïbes.

Ces mécanismes de coordination avec les diverses instances multilatérales sont nouveaux pour notre organisation, et ils nous aident à coordonner notre action au niveau mondial et à l'orienter vers la résolution des nouvelles difficultés.

Nous sommes également heureux de ce que, cette année, trois pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes président les séances plénières de la Conférence du désarmement. Je souhaite au Chili, à la Colombie et à Cuba le plein succès dans leur difficile tâche. Ces pays sont très actifs pendant les réunions du Conseil de l'OPANAL, dont le Chili est membre en compagnie de la Bolivie, du Brésil, du Costa Rica et du Guatemala. Je salue l'énergie que ces pays insufflent à l'OPANAL et leur engagement actif en faveur de la cause du désarmement nucléaire.

Dix années, voire plus, peuvent sembler une courte période au regard de la longueur de l'histoire du désarmement. Nous espérons que la deuxième décennie du XXI^e siècle apparaîtra a posteriori comme celle d'un désarmement nucléaire général et complet. Espérons qu'elle nous permettra, à tout le moins, d'édifier les ponts nécessaires pour atteindre cet objectif noble et nécessaire.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci beaucoup, Madame l'Ambassadrice, de votre déclaration et de votre importante contribution d'aujourd'hui. Je vais maintenant suspendre brièvement la séance, le temps de raccompagner Madame l'Ambassadrice.

Le Président raccompagne M^{me} Úbeda.

Le Président (*parle en espagnol*): Reprenons notre séance. Je voudrais à présent commencer la liste des orateurs d'aujourd'hui. Le premier orateur inscrit est l'Ambassadeur Akio Suda, du Japon.

M. Suda (Japon) (*parle en anglais*): J'ai demandé la parole pour parler au nom de l'Australie et du Japon, qui ont coorganisé la rencontre parallèle d'experts sur un traité visant à interdire la production de matières fissiles. Nous considérons que l'ouverture immédiate de négociations sur un traité sur l'arrêt de matières fissiles à la Conférence constitue la prochaine étape urgente sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Pour bâtir la confiance et prolonger l'élan dans de telles négociations, l'Australie et le Japon coorganisent des rencontres parallèles d'experts depuis février dernier. Du 30 mai au 1^{er} juin, c'est-à-dire il y a deux semaines, s'est déroulée au Palais des Nations la troisième rencontre, à laquelle ont pris part des délégués et des experts de plus de 45 États membres et observateurs de la Conférence du désarmement et d'organisations internationales.

Pour la deuxième fois, la troisième rencontre parallèle a porté sur le thème de la vérification d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. J'ai présidé cette rencontre avec l'assistance exceptionnelle de M. Bruno Pellaud, de la Suisse, ancien Directeur général adjoint de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour la question des garanties, qui a animé nos débats. Je prépare actuellement, en ma capacité personnelle, un rapport de la présidence sur cette rencontre, que je soumettrai à la Conférence du désarmement lors d'une de ces prochaines séances plénières. Toutefois, je voudrais aujourd'hui vous donner un bref aperçu de nos discussions.

Le premier jour, nous avons commencé par un récapitulatif des débats de notre première rencontre parallèle, en insistant plus particulièrement sur le lien entre définition et vérification, ainsi que sur les buts d'une vérification d'un traité sur les matières fissiles. Au cours de la deuxième moitié de la session de la première journée, nous avons examiné les divers outils de vérification applicables à un traité sur les matières fissiles.

Durant la deuxième journée, nous avons poursuivi notre débat en nous concentrant sur la vérification des installations de production, les outils possibles pour vérifier les installations concernées, le problème des informations sensibles, etc.

Au cours de la troisième et dernière journée, nous avons abordé d'autres problèmes de vérification susceptibles de survenir dans le cadre d'un traité sur les matières fissiles, notamment les problèmes de structures juridiques et d'organisation, et conclu la rencontre par une séance de synthèse reprenant une liste des points abordés.

Ces trois journées de discussions consacrées aux éléments de la vérification ont été particulièrement intéressantes et enrichissantes. Nous croyons que les débats de la troisième rencontre parallèle, ajoutés aux débats des précédentes rencontres, faciliteront notre évaluation des questions se rapportant au traité sur les matières fissiles.

Beaucoup des questions qui ont été débattues et des options qui ont été étudiées ne peuvent être traitées que dans le cadre de négociations officielles. Nous espérons que ces rencontres parallèles contribueront à insuffler l'élan nécessaire pour ouvrir les négociations sur un traité sur les matières fissiles à la Conférence du désarmement et qu'elles nous permettront de faire un pas de plus vers un monde sans armes nucléaires.

Les délégations japonaise et australienne tiennent à remercier tous les États membres de la Conférence et les États observateurs qui ont participé à cette rencontre. Nous nous sommes également réjouis de prendre note de la participation d'un grand nombre d'experts, qui, pour certains, sont venus de loin jusqu'à Genève. Nous apprécions leurs contributions précieuses, qui ont enrichi nos débats et nous ont aidés à mieux comprendre l'importante question de la vérification d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

M. Gil Catalina (Espagne) (*parle en espagnol*): Je prends la parole aujourd'hui afin de présenter à la Conférence un document approuvé par les États suivants: Allemagne, Bulgarie, Espagne, Mexique, Pays-Bas, Roumanie, Suède et Turquie. La semaine dernière, j'ai eu le plaisir de le transmettre par courrier électronique à l'ensemble des délégations. Il sera très prochainement distribué sous la cote CD/1910. Ce document de travail renferme des éléments pour un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Vous le savez, les huit signataires sont favorables à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement.

Nous regrettons vivement que, pour des raisons connues de tous, la Conférence ne soit toujours pas en mesure d'ouvrir ces négociations et demeure par conséquent incapable de s'acquitter de son mandat. La paralysie actuelle et l'absence de perspectives d'action posent la question de la crédibilité de cette instance et, du même coup, la question de son existence même.

Cependant, nous pensons qu'en dépit de la paralysie qui bloque la Conférence du désarmement, la communauté internationale doit continuer à se préparer à l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles. Dans ce contexte, nous devons accueillir avec satisfaction les initiatives prises par de nombreux pays et de nombreuses ONG, en particulier l'organisation, par l'Australie et le Japon, en marge de la Conférence du désarmement, d'une série de réunions destinées à l'examen de plusieurs aspects d'un tel traité. De même, nous pensons qu'il est utile de distribuer un document exposant nos réflexions sur les possibles éléments constitutifs d'un tel traité.

Nous savons bien que ce n'est pas la première fois qu'un document officiel ou officieux sur un tel traité est proposé. Nous savons également que nous ne proposons rien d'entièrement nouveau, mais nous espérons que nos réflexions seront utiles aux autres États dans la perspective de futures négociations.

Pour être utiles, les discussions sur les matières fissiles doivent contribuer à mettre en évidence ce qui nous unit, avant de s'attaquer à ce qui nous sépare. La conclusion d'un traité sur les matières fissiles marquerait une étape essentielle sur la voie d'un monde sans armes nucléaires. Il est donc primordial pour la communauté internationale que ces négociations s'engagent sans tarder davantage. L'inaction et la passivité ne sont pas des options recevables, et elles ne le seront pas tant que l'existence même des armes nucléaires continuera de menacer la survie de l'humanité.

Ces affirmations ne souffrent aucune contestation, et elles forment la base du document de travail que nous présentons aujourd'hui. Comme nous le savons, beaucoup d'autres aspects de la question sont en débat. Notre document prend acte de toutes ces options.

Par exemple, dans la section du document de travail consacrée aux définitions, l'approche retenue est ouverte, étant donné que de la solution qui sera retenue concernant l'objet du traité découleront à la fois l'impact et la mise en œuvre de l'instrument. De même, s'agissant de la question des stocks de matières fissiles, les diverses options sont passées en revue.

Le document traite également de questions connexes, telles que les transferts de matières fissiles et les installations de production et de stockage. Enfin, il y est également question de transparence et de vérification. En feuilletant le document, on s'aperçoit qu'il ne renferme pas de section concernant les conclusions, et c'est ainsi que les choses doivent être, puisque – et j'insiste sur ce point – ce document n'est pas l'expression d'une position. À ce stade, notre intention est uniquement d'alimenter le débat et de poser les bases des négociations sur un traité sur les matières fissiles.

Nous espérons que les délégations verront quelque utilité à ce document en vue des discussions à venir.

M. Hernández Basave (Mexique) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, par votre intermédiaire, d'adresser une cordiale bienvenue à l'Ambassadrice Gioconda Úbeda, Secrétaire générale de l'Organisation pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL). Sa présence ici aujourd'hui aura été pour la Conférence du désarmement la première occasion, et aussi un privilège, d'accueillir une représentante de l'OPANAL. Nous regrettons une fois de plus de devoir constater l'inefficacité de la Conférence du désarmement, qui fait que nous sommes à nouveau victimes d'un règlement intérieur qui nous empêche ne serait-ce que d'avoir un débat de fond avec un visiteur de marque tel que l'Ambassadrice Gioconda Úbeda. Nous aurions apprécié d'avoir l'occasion et le privilège d'échanger avec elle et de faire la présente déclaration en sa présence.

Le Mexique s'associe avec la déclaration de M. Macedo Soares, Ambassadeur et Représentant permanent du Brésil. Ma délégation tient à rappeler à la Conférence que, comme l'Assemblée générale des Nations Unies l'a confirmé à plusieurs reprises depuis l'adoption de sa résolution 2286 du 5 décembre 1967, le Traité de Tlatelolco a représenté une étape d'importance historique dans les efforts entrepris pour prévenir la prolifération des armes nucléaires et promouvoir la paix et la sécurité internationales. L'esprit de Tlatelolco se perpétue dans les autres traités régissant les zones exemptes d'armes nucléaires à travers le monde.

La Conférence du désarmement doit garder à l'esprit le fait que les pays possesseurs d'armes nucléaires couvrent 28 % de la surface du globe et 46 % de la population mondiale, tandis que les 60 % des pays du monde qui appartiennent à des zones exemptes d'armes nucléaires couvrent 56 % de la surface du globe pour environ 39 % de sa population.

On dit souvent que la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine et des Caraïbes a été la première du genre à être établie dans une région densément peuplée de la planète, mais c'est oublier que le monde entier était exempt d'armes nucléaires jusqu'à 1945. Dans ce contexte, nous réaffirmons que les zones exemptes d'armes nucléaires ne sont ni une fin en soi ni une mesure de désarmement en soi. Elles ne sont qu'un moyen de parvenir à un désarmement général et complet et ne remplacent en aucun cas un désarmement nucléaire. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que le désarmement nucléaire doit être le but de notre action politique et diplomatique, tant dans le cadre de la Conférence du désarmement qu'à l'extérieur de celle-ci.

Nous tenons à remercier comme il se doit l'Ambassadrice Gioconda Úbeda de sa visite, et nous espérons que les efforts et le dynamisme de l'OPANAL contribueront un jour de façon tangible aux négociations de désarmement.

Je saisis cette occasion de dire au revoir à mes estimés collègues de la Conférence du désarmement, car, comme cela arrive souvent dans la vie d'un diplomate, j'ai reçu une nouvelle affectation, en l'occurrence, celle de Directeur général du Ministère mexicain des affaires étrangères pour le système des Nations Unies et les institutions spécialisées. Je n'aurai passé que très peu de temps à Genève, mais mon séjour aura été très riche et gratifiant, notamment parce que j'ai eu l'occasion de représenter le Mexique au sein de cette importante instance.

Alors que ma mission ici touche à sa fin, je m'appête à quitter Genève animé d'un profond sentiment de frustration, car au cours de mon séjour à la Mission permanente du Mexique, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de redevenir productive et de sortir de l'impasse qui l'empêche de produire le moindre travail de fond depuis dix ans. À partir de maintenant – en fait, depuis Tlatelolco – je suivrai avec la plus grande attention les travaux des éminents diplomates qui, ici, jour après jour, expriment leur attachement au désarmement nucléaire, espérant que, très bientôt, nous pourrions engager un processus multilatéral de négociation à la Conférence du désarmement ou ailleurs.

En conclusion, je voudrais rappeler les paroles prononcées par l'Ambassadeur Alfonso García Robles, qui, comme vous le savez tous, a reçu le prix Nobel de la paix pour son action en faveur du désarmement international et de la paix, et aussi pour ses travaux sur le Traité de Tlatelolco et son rôle à la Conférence du désarmement.

Le 27 novembre 1963, quelques minutes après que l'Assemblée générale des Nations Unies eut adopté sans aucune voix contre une résolution sur la dénucléarisation de l'Amérique latine, Alfonso García Robles a conclu son intervention par les mots suivants, qui se sont révélés prophétiques et que je vous livre en substance:

«Nous n'avons nullement l'intention d'agir avec hâte et précipitation. Nous suivrons le conseil avisé de l'adage latin, c'est-à-dire que nous nous hâterons avec lenteur, mais nous nous hâterons. Aujourd'hui, grâce à la résolution historique adoptée par cette assemblée, l'Amérique latine s'engage sur la voie de la dénucléarisation. Nous sommes convaincus que tôt ou tard, nous parviendrons à cet objectif, car nous pouvons compter sur l'appui enthousiaste et sans réserve de tous nos peuples.»

Par cette citation, j'invite aujourd'hui les représentants à la Conférence du désarmement à apporter un appui enthousiaste et déterminé aux efforts de désarmement nucléaire et à tout faire pour atteindre rapidement cet objectif, que ce soit dans le cadre de la Conférence du désarmement ou ailleurs.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci de vos paroles et de vos réflexions, Monsieur l'Ambassadeur. Nous transmettons votre message à la Secrétaire générale de l'OPANAL, et je vous souhaite le plein succès dans vos nouvelles fonctions au Mexique. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Autriche.

M. Strohal (Autriche) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord également remercier la Secrétaire générale de l'OPANAL de son intervention et me joindre à vous pour adresser nos souhaits les meilleurs à l'Ambassadeur Hernández, du Mexique, pour ses nouvelles fonctions. Nous avons apprécié sa coopération durant son séjour à la Conférence.

J'ai demandé la parole pour revenir brièvement sur la déclaration que nous avons faite lors de la séance plénière officieuse de la semaine dernière, laquelle était consacrée à la question de la revitalisation de la Conférence. Cette déclaration a été faite au nom des 29 pays membres ci-après: Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et, bien sûr, Autriche. Nous n'avons certes pas l'intention de répéter cette déclaration, mais qu'il me soit uniquement permis d'indiquer que nous avons demandé au secrétariat de la distribuer en tant que document officiel.

M. Khelif (Algérie) (*parle en arabe*): Qu'il nous soit tout d'abord permis d'adresser nos sincères remerciements à la Secrétaire générale de l'OPANAL.

La question d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient nous rappelle l'importance de la création d'une telle zone dans cette région; nous pensons que cette mesure contribuera à relancer le processus de paix.

Nous tenons également à adresser nos sincères félicitations au représentant du Mexique et à lui souhaiter le plein succès dans sa carrière et dans sa vie privée. Qu'il sache que nous avons largement bénéficié de ses contributions aux séances de la Conférence du désarmement et aux réunions du Groupe des 21, contributions qui ont ajouté de la profondeur à nos discussions.

Les discussions officieuses qui ont eu lieu depuis le début de la précédente session sous la direction des coordonnateurs des divers points de l'ordre du jour ont été riches et utiles. Nous exprimons à nouveau notre profonde gratitude aux coordonnateurs qui ont endossé cette responsabilité.

Au cours de la séance du 1^{er} juin, l'Ambassadeur d'Italie a présenté un exposé consacré aux débats qu'il a dirigés en sa capacité de coordonnateur au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour et à la question générale de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément au document CD/1907.

La délégation algérienne a pris part aux débats consacrés aussi bien à l'interdiction de la production de matières fissiles qu'au point 2 de l'ordre du jour, qui concerne la prévention de la guerre nucléaire et les questions qui y sont liées. Elle a contribué à la séance du 18 mai 2011 et, en particulier, elle a présenté sa position concernant le point 2 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, nous espérons que le coordonnateur, l'Ambassadeur d'Italie, rendra compte dans son exposé oral de la contribution de la délégation algérienne concernant le point 2 de l'ordre du jour. Nous espérons en outre que le rapport qui sera établi ultérieurement conformément au paragraphe 5 du document CD/1907 reflétera la perspective de la délégation algérienne concernant le point 2 de l'ordre du jour telle qu'elle a été exposée lors des discussions qui se sont tenues sous les auspices du coordonnateur, l'Ambassadeur d'Italie.

Enfin, nous tenons à réitérer nos remerciements à l'Ambassadeur d'Italie et à tous les coordonnateurs pour leurs efforts, et nous espérons que ces discussions contribueront à clarifier nos positions et à faire avancer les travaux de la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci, Monsieur. J'ai pris note de votre observation.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): À l'image des autres délégations qui se sont exprimées, ma délégation tient à remercier la Secrétaire générale de l'OPANAL de son importante déclaration.

Au cours de la séance plénière du 1^{er} juin 2011, le Représentant permanent de l'Italie a parlé des séances officieuses consacrées aux points 1 et 2 de l'ordre du jour qu'il a présidées au cours du mois dernier. Je voudrais, en premier lieu, dire également pour mémoire que nous avons particulièrement apprécié la qualité de la direction des consultations officieuses qui se sont déroulées sous la présidence de l'Ambassadeur d'Italie.

Toutefois, nous avons supposé que l'Ambassadeur s'était exprimé conformément à l'article 30 du règlement intérieur de la Conférence, car, d'après ce que nous comprenons, les Présidents et les coordonnateurs sont tenus de rendre compte oralement et à titre personnel des discussions officieuses au Président de la Conférence du désarmement, lequel, en coopération avec les coordonnateurs, doit parachever les rapports sous sa propre responsabilité.

Puisque l'Ambassadeur s'est exprimé de façon officielle au sujet de sa position sur les discussions, je voudrais également indiquer pour mémoire et en substance ce qu'a dit précisément ma délégation au cours des discussions officieuses concernant le fameux «mandat Shannon»:

«Nous avons entendu dire à maintes reprises que le mandat Shannon était à la base de la prise en compte de la question des stocks. Les ambiguïtés constructives du type de celles qui existaient en 1995 ou peu de temps après auraient pu nous suffire à l'époque, mais certainement pas dans les circonstances présentes. Face aux mesures discriminatoires prises dans notre région, mesures dont nous avons déjà parlé en détail, cette question ne peut être traitée à travers aucune ambiguïté constructive, mais plutôt de façon très directe.».

Le Président (*parle en espagnol*): J'ai pris bonne note de votre observation.

M. Zvekić (Serbie) (*parle en anglais*): Je voudrais, au nom du groupe informel d'États observateurs, saluer l'intervention de S. E. M^{me} Gioconda Úbeda Rivera, Secrétaire générale de l'OPANAL, institution chargée de mettre en œuvre le Traité de Tlatelolco dans la zone exempte d'armes nucléaires d'Amérique latine.

Nous exprimons également notre gratitude à la présidence colombienne pour nous avoir donné la possibilité de faire un tour d'horizon au cours des deux séances précédentes, mais aussi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et à M. Tim Caughley pour les questionnaires qu'ils ont établis et qui ont contribué à enrichir nos discussions.

S'agissant de la question de la composition de la Conférence du désarmement et de son élargissement, je voudrais prendre acte de l'appui exprimé par un certain nombre d'États membres, tant dans le cadre de cette activité que lors de la séance du 17 mai, en faveur de l'ouverture d'un débat sérieux sur ces questions à la Conférence du désarmement. Il est, de notre avis, grand temps d'engager une telle discussion, laquelle contribuera à redynamiser cette instance.

Dans ce contexte, je voudrais également saisir cette occasion de demander aimablement au secrétariat de la Conférence du désarmement de nous informer, lors de la prochaine séance plénière, de l'état d'avancement du processus d'élargissement de la composition de la Conférence, en mettant en lumière les expériences précédentes et le rôle des coordonnateurs et des rapporteurs dans les élargissements.

M. Mantels (secrétariat) (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de la Serbie de son observation et de sa demande. Le secrétariat fera en sorte de présenter son exposé lors de la prochaine séance plénière.

Le Président (*parle en espagnol*): J'ai pris bonne note de votre observation, Monsieur l'Ambassadeur, et j'invite également le secrétariat à y donner suite.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Permettez-moi de me joindre aux autres orateurs pour remercier la Secrétaire générale de l'OPANAL de sa déclaration fort utile. Nous nous associons également aux autres orateurs pour adresser nos vœux de succès à l'Ambassadeur du Mexique pour sa future carrière.

Un des grands enjeux des travaux de la Conférence du désarmement consiste à instaurer un climat propre à susciter la confiance. À cet égard, un des principaux outils consiste à faire en sorte que la Conférence respecte scrupuleusement le cadre mis en place pour mener à bien la tâche qui lui incombe et à travailler suivant ce cadre.

Nous avons décidé de consacrer des séances officielles aux questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, sur la base du document de travail CD/WP.565/Rev.1. Les paragraphes 5 et 6 de ce document indiquent clairement la façon de mener les travaux de la Conférence, et je cite en substance: «Les Présidents et les coordonnateurs rendent compte oralement et à titre personnel des discussions sur les différents points de l'ordre du jour au Président de la Conférence, lequel établit les rapports en coopération avec eux et sous sa propre responsabilité. Les rapports ne préjugent en rien des positions des membres de la Conférence.» Je cite en substance le paragraphe 6: «À l'issue de consultations officielles avec les membres de la Conférence, le prochain Président transmettra, par lettre à la Conférence, le rapport que les Présidents auront établi à titre personnel et lui auront soumis concernant leurs travaux.»

Nous avons vainement tenté de nous persuader que le rapport présenté en séance plénière par l'Ambassadeur d'Italie au titre des points 1 et 2 de l'ordre du jour était conforme au cadre concerté tel qu'il figurait dans le document CD/WP.565/Rev.1. Je crois

que cette situation risque de provoquer des discussions inutiles, car elle pourrait indiquer que le rapport du coordonnateur sera négocié ici. Si tel n'est pas le cas du rapport, le résumé personnel et la principale responsabilité incombent à l'ancien Président de la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*): J'ai pris bonne note de l'observation du représentant de l'Iran. Soyez assuré que la présidence colombienne poursuivra sur la voie tracée dans le document CD/1907, anciennement CD/565/Rev.1.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Tout d'abord, nous tenons à saluer la présence, aussi brève qu'elle fut, de l'Ambassadrice Gioconda Úbeda Rivera. Il est bon de voir l'OPANAL s'exprimer ici, et nous avons toujours apprécié le travail accompli par l'OPANAL au nom des États signataires au nom du Traité de Tlatelolco et des autres États qui, à l'image de notre pays, ont choisi de signer les protocoles. L'OPANAL accomplit un travail précieux année après année, et nous apprécions en particulier le travail de communication accompli au nom de la Conférence du désarmement.

Bien entendu, il y a longtemps que le Traité de Tlatelolco joue un rôle d'inspirateur essentiel dans la création de zones exemptes d'armes nucléaires, comme l'a indiqué la Secrétaire générale elle-même. En fait, il contribue, par son esprit et par sa philosophie, à stimuler l'engagement des États-Unis en faveur des diverses zones exemptes d'armes nucléaires à travers le monde. Comme l'a souligné la Secrétaire générale et comme vous n'aurez pas non plus manqué de le relever dans notre dernière revue sur notre posture nucléaire, nous continuons de mener ce travail auprès des différentes régions. C'est véritablement dans l'esprit de Tlatelolco que nous communiquons ainsi, et je remercie la Secrétaire générale d'avoir souligné l'initiative de notre président, qui a choisi de saisir le Sénat américain des traités de Pelindaba et Rarotonga.

Nous vivons un moment à la fois doux et amer, car nous devons prendre acte du départ de l'Ambassadeur Hernández. Nous avons toujours apprécié ses conseils. Je dois peut-être dire, avec aussi, sans doute, une part de joie, que puisque vous vous apprêtez à prendre des fonctions dans un domaine qui n'est pas très éloigné de nos travaux ici, peut-être à l'automne prochain, voire même en juillet, nous entendrons sans doute à nouveau parler de votre philosophie de travail.

Je ne puis m'empêcher de noter, après avoir écouté les plaidoyers de plusieurs de nos collègues concernant le côté ennuyeux et monotone de nos travaux de procédure qui caractérise notre instance depuis quelque temps, que l'écho de vos paroles concernant la productivité ou plutôt, devrais-je dire, l'improductivité, pourrait bien retentir jusqu'à West Lawn et Oyster Bay dans les mois qui viennent.

Et enfin, s'agissant des récentes observations de nos collègues algériens, pakistanais et iraniens, je signale que depuis fort longtemps, plus précisément depuis l'adoption du document final par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, un document qui est si cher au cœur de ces délégations, qui l'ont affirmé à de très nombreuses reprises, un des caractères principaux des échanges et des discussions qui se déroulent à la Conférence du désarmement veut que n'importe quelle délégation souhaitant aborder n'importe quel point de l'ordre du jour est libre de le faire au moment de son choix. Je suis sûr que c'est dans cet esprit que notre collègue italien nous a fait part de ses réflexions il y a quelques jours, réflexions que nous saluons. Nous saluons aussi les réflexions livrées aujourd'hui par notre collègue espagnol, et, avant lui, par nos collègues japonais et australien. Toutes ces interventions illustrent le bien-fondé incontestable d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et témoignent de la volonté croissante de voir ces négociations commencer dès que possible. C'est dans cet esprit que nous nous réjouissons tout particulièrement de ces déclarations.

M. Tabajara de Oliveira (Brésil) (*parle en espagnol*): La délégation brésilienne prend la parole pour rendre brièvement hommage à notre ami Arturo Hernández, excellent ami et brillant diplomate qui s'apprête à partir. Nous lui souhaitons un succès équivalent à celui qu'il a connu jusqu'à présent, et nous souhaitons que ses réalisations soient un peu plus tangibles que celles qu'il a connues avec nous ici. Nous lui souhaitons le plein succès, et, puisque nous travaillons tous dans le même domaine, j'espère que nous le reverrons très bientôt. C'est mon vœu le plus cher.

M. Parodi (Chili) (*parle en espagnol*): Merci, Monsieur le Président. Nous tenons tout d'abord à saluer la présence aujourd'hui de l'Ambassadrice Gioconda Úbeda, Secrétaire générale de l'OPANAL, et appuyons sans réserve l'intervention de notre collègue brésilien. Nous accueillons avec satisfaction la déclaration de la Secrétaire générale de l'OPANAL et saluons les efforts faits par les États membres de cette zone exempte d'armes nucléaires en particulier, mais aussi de toutes les autres. Nous nous félicitons de la coordination entre toutes les zones exemptes d'armes nucléaires. Nous espérons que ces zones continueront de s'étendre, particulièrement au Moyen-Orient. Nous espérons que les garanties de sécurité négatives seront renforcées par des moyens concrets et contraignants, et nous espérons que le monde sera bientôt débarrassé des armes nucléaires.

Enfin, nous regrettons le départ de notre collègue l'Ambassadeur du Mexique, à qui nous souhaitons le plein succès dans ses nouvelles fonctions et dans sa future carrière.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Nous tenons également à saluer la déclaration de la Secrétaire générale de l'OPANAL que nous avons entendue ce matin. Dans ce contexte, je voudrais dire que nous attachons une grande importance au rôle joué par les zones exemptes d'armes nucléaires dans le désarmement nucléaire. Je m'associe aux autres délégations pour remercier l'Ambassadeur Hernández, du Mexique, pour la qualité de la coopération dont nous avons bénéficié avec lui, et je lui souhaite le plein succès dans ses nouvelles fonctions.

En troisième lieu, j'aimerais aussi revenir brièvement sur la question soulevée par nos collègues algérien, pakistanais et iranien, au sujet de l'intervention de l'Ambassadeur d'Italie concernant la coordination des discussions officieuses sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En fait, notre collègue algérien a précisé que la question était en discussion au sein de son groupe régional. Je peux dire qu'elle l'a également été au sein de notre propre groupe régional, dont il se trouve que je suis actuellement le coordonnateur. D'une façon générale (même si je parle à titre personnel, je crois pouvoir dire que j'exprime un sentiment assez répandu), je dirai que l'Ambassadeur d'Italie a établi son rapport à l'intention du Président comme prévu, et le Président transmettra ce rapport aux États membres. Je crois que c'est bien en son nom propre qu'il a rendu compte à cette instance, et je crois que cela ne pourra que stimuler les échanges ici.

J'ajouterai, à titre personnel, que je ne suis pas sûr qu'il nous soit bien utile de nous engager dans de tels détails de procédure alors que des demandes pressantes nous enjoignent de progresser sur notre véritable travail. J'ai déjà eu l'occasion de dire que je n'étais pas persuadé que le fait que nous nous attardions sur des questions de cette nature donne une très bonne image de la Conférence du désarmement. Je tendrais plutôt à penser que nous devrions chercher des domaines de débat moins stériles que ces questions.

M. Öskiper (Turquie) (*parle en anglais*): Qu'il me soit d'emblée permis de remercier la Secrétaire générale de l'OPANAL. Nous croyons en effet que cette institution peut apporter aux autres zones exemptes d'armes nucléaires un bon exemple des idées que nous avons à l'esprit pour l'avenir.

Puisque j'ai la parole, je voudrais aussi, trop rapidement, dire au revoir à notre estimé collègue mexicain. Cela a été un plaisir de travailler avec lui. Il nous manquera, mais nous sommes heureux de le voir rentrer dans son pays.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais je voudrais réagir aux propos de l'Ambassadeur de Serbie et à la remarque du secrétariat qui a suivi. La Conférence du désarmement traverse selon nous une phase critique, sans quoi nous n'aurions pas passé des heures, des jours et des semaines à parler de questions telles que la revitalisation de la Conférence, le Conseil consultatif, ou encore ce qu'il faudrait faire ici, voire ailleurs. La Conférence du désarmement traverse donc une phase particulièrement délicate. Nous croyons par conséquent qu'il est primordial que le secrétariat de la Conférence joue un rôle majeur dans l'unification des questions au lieu de soulever des questions sujettes à controverse. On aurait donc pu attendre du secrétariat qu'il fasse son commentaire après avoir consulté les membres.

Ne doutez pas que la Turquie jouera un rôle incontournable sur des questions telles que la revitalisation de la Conférence ou l'avancement de ses travaux, et nous espérons que les membres, les observateurs et le secrétariat seront conscients de la nature critique de la phase que nous connaissons actuellement.

Le Président (*parle en espagnol*): J'ai pris note de l'observation du représentant de la Turquie.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne s'excuse de prendre la parole encore une fois, mais il semble que nous avons été interpellés. Nous voudrions apporter quelques précisions sur la déclaration faite tout à l'heure par notre délégation. Cette fois-ci nous nous exprimerons en français parce qu'il semble que notre message en arabe n'ait pas été bien compris.

Il ne me semble pas que la délégation algérienne ait déclaré que cette question a été examinée au sein du groupe régional, mais elle s'est peut-être mal exprimée sur cette question.

Deuxièmement, dans notre déclaration, notre objectif n'était pas de remettre en cause le fait que l'Ambassadeur d'Italie peut exposer son point de vue sur les discussions qui ont eu lieu sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour. C'est un pouvoir qui lui appartient conformément au règlement intérieur de la Conférence, c'est un droit auquel nous tenons nous-mêmes et c'est un droit qui est reconnu à tous.

Cependant, ce que nous avons souhaité, c'est que le rapport que fera le coordonnateur, S. E. l'Ambassadeur d'Italie, concernant les points 1 et 2 de l'ordre du jour reflète le point de vue de l'Algérie sur le point 2 de l'ordre du jour, à savoir la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées.

M. O'Shea (Irlande) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je tiens à m'associer aux autres délégations pour remercier le Président, ainsi que la Secrétaire générale de l'OPANAL, qui est venue ici ce matin pour nous informer. Je crois qu'il s'agit d'une contribution très utile à nos travaux et que les zones exemptes d'armes nucléaires sont très importantes. Ma délégation a souligné leur importance à de nombreuses reprises, ainsi que l'importance de la question des garanties de sécurité négatives, qui est, je crois, traitée au niveau mondial dans le contexte de la Conférence du désarmement, en raison des contraintes géographiques attachées aux zones exemptes d'armes nucléaires et des difficultés rencontrées pour établir des nouvelles zones de ce type dans certaines régions du monde.

En deuxième lieu, je voudrais dire au revoir au représentant du Mexique, avec lequel nous avons étroitement coopéré au sein de diverses instances des Nations Unies à Genève. Nous avons largement apprécié cette coopération, et nous lui souhaitons le plein succès dans ses futurs efforts.

Enfin, je voudrais commenter les remarques de notre estimé collègue serbe et de notre estimé collègue turc. Comme cela a déjà été mentionné à de nombreuses reprises à la Conférence du désarmement, l'Irlande fait partie des pays qui sont devenus récemment membres de la Conférence du désarmement. C'était le 5 août 1999. Nous savons donc très bien ce que signifie le fait de siéger en qualité d'observateur et de plaider la cause de notre adhésion à la Conférence. Nous notons par conséquent que nous sommes membres de la Conférence, et que, comme l'a plusieurs fois indiqué notre Ambassadeur, nous comprenons parfaitement les aspirations des autres pays qui souhaitent devenir membres de la Conférence. Nous considérons par conséquent qu'il nous serait très utile que le secrétariat produise les informations demandées par l'Ambassadeur de Serbie.

Le Président (*parle en espagnol*): J'espère que le secrétariat prend note des observations des délégations.

M. Hernández Basave (Mexique) (*parle en espagnol*): Je voudrais, très brièvement, faire part de ma gratitude aux amis et collègues ici présents aujourd'hui pour les paroles chaleureuses qu'ils m'ont adressées. Je tiens à leur dire que ces sentiments sont réciproques et à les assurer que j'entends continuer de coopérer pleinement avec eux au nom de notre cause commune.

Le Président (*parle en espagnol*): Avant de conclure notre travail de fond pour aujourd'hui, je voudrais inviter la Conférence à prendre une décision concernant les demandes de participation à nos travaux qui nous ont été transmises par les États non membres de la Conférence du désarmement. Ces demandes, qui émanent de la Guinée et des Émirats arabes unis, figurent dans le document CD/WP.563/Add.4. Y a-t-il des commentaires concernant ces demandes? Puis-je considérer que la Conférence accepte d'inviter ces États à participer à nos travaux conformément à notre règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*): Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mercredi 22 juin, à 15 heures.

La séance est levée à 11 h 25.